

## L'ELARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE ET LA TURQUIE: ETUDE DU POINT DE VUE DE MARCHÉ DU TRAVAIL DANS UNE PERSPECTIVE DE "NOUVEL ORDRE MONDIAL"

*Doç. Dr. Berrin Ceylan ATAMAN\**

### ÖZET

*Bu makalede Türkiye'nin Avrupa Birliğine uyum süreci, küreselleşmenin işgücü piyasasına getirdiği -esnek çalışma, kuralsızlaştırma, sosyal haklardaki gerilemeler gibi- değişimler dikkate alınarak incelenmeye çalışılmıştır. Makalede, Avrupa Birliği'nin genişlemesinin ekonomik olarak küreselleşmeyle uyumlu olduğu sonucuna varılmaktadır, ancak ekonomik ilerleme ile sosyal gelişmenin başat olması gereği tartışılmaktadır.*

### 1-INTRODUCTION

A l'heure actuelle le concept le plus discuté est le nouvel ordre mondial caractérisé par la mise en oeuvre des politiques néo-libérales. Mais dans la prochaine décennie, l'un des thèmes principaux de débat portera sur l'élargissement de l'Union Européenne (UE) aux Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO). L'article a pour but de traiter l'intégration de la Turquie du point de vue d'interrelation entre l'élargissement de l'UE et le nouvel ordre mondial.

L'élargissement prévu de l'UE prend une importance particulière car il s'agit de dix pays de l'Europe centrale (Bulgarie, République Tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la Lettonie, la Lituanie, la Roumanie) de Chypre et de la Turquie. Dès lors l'Union est beaucoup plus méfiante pour ces pays qu'elle ne l'était par exemple pour la Grèce, l'Espagne et le Portugal. La méfiance a emmené le Conseil Européen à préciser certains critères. Depuis, les États Membres ont considéré les critères de Copenhague en 1993 comme des déréquisites pour l'adhésion à l'Union. Ces critères consistent

---

\* Professeur à l'Université d'Ankara, Turquie.

à établir des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection; une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union; la capacité d'assumer les obligations de l'adhésion, notamment de souscrire aux objectifs politiques, économiques et monétaires de l'Union. Ainsi seul les pays qui accomplissent les critères précisés seront acceptés comme membre de l'Union.

Le Conseil Européen d'Helsinki, qui s'est tenu les 10 et 11 Décembre 1999, s'est félicité des éléments qui ont marqué l'évolution de la Turquie ainsi que de l'intention de ce pays de poursuivre ses réformes en vue de satisfaire aux critères de Copenhague. Ainsi la Turquie devient un Etat candidat à l'adhésion à l'Union sur la base des mêmes critères que les autres Etats candidats.

**Le nouvel ordre mondial** (ou néo-libéralisme) caractérisé par la dérégulation et plus spécifiquement par la flexibilité sur le marché de travail est une nouvelle dimension de l'UE du point de vue de la finance, de l'économie et du commerce. Désormais l'ouverture des marchés à la libre concurrence est un des objectifs du Traité sur l'UE. C'est un "élément clé" de la compétitivité internationale. La mise en oeuvre de la perspective de la mondialisation paraît nécessaire du fait que les conséquences économiques éventuelles issues de la mondialisation tel que le chômage, la pauvreté, la détérioration de la distribution du revenu, affecteront d'une façon à l'autre l'idée d'élargissement de l'UE. A ce point, il convient de questionner si le nouvel ordre économique est conforme à l'idée d'élargissement de l'Union? La réponse est d'une part économique et d'autre part sociale:

**Dans un sens économique** élargissement de l'Union paraît tout à fait conforme à l'idée de la mondialisation. Ainsi il sera créé une zone de commerce très large. L'idée provient du fait de la nécessité de mettre en place des relations commerciales en encourageant la coopération commerciale et économique entre l'Europe de l'Ouest et de l'Est dans un cadre de coopération<sup>1</sup> Les accords conclus avec les PECO engagent une large coopération politique et économique sur une zone de libre échange.

*Bien que l'idée d'accepter les changements politiques et économiques n'implique pas la renonciation des politiques sociales, il est bien de constater une dégradation de celle-ci. Mais cette dégradation ne provient pas de l'intention de la mise en oeuvre des politiques de l'Union. Les politiques poursuivies par l'Union montrent que la performance économique dépend de la potentielle créative et productive des citoyens, ce qui nécessite le renforcement du social. Par conséquent la nouvelle politique sociale doit*

---

<sup>1</sup> Commission Européenne, *Le Livre Blanc*, Luxembourg, 1994, p.130.

*être menée de manière à introduire des éléments qui créent des relations entre l'économie et le social dans un certain dynamisme. Le rêve de créer une Europe Sociale n'est pas compatible avec les politiques néo-libérales qui créent tant de chômage<sup>2</sup>. Il est bien évident que la lutte contre la pauvreté et le chômage nécessite une augmentation des investissements. Mais l'Union ne suit pas des politiques expansionnistes par crainte d'augmenter l'inflation qui, à son tour, est fixée à un niveau très bas pour passer à l'union monétaire.*

## **2- QUESTION D'ELARGISSEMENT ET LE NOUVEL ORDRE MONDIAL**

### **2.1-Les éléments essentiels de l'élargissement**

L'idée de l'élargissement n'est pas nouvelle dans l'Union. Elle a connu trois étapes depuis sa constitution.

1- Vers le nord de l'Europe avec l'adhésion en 1973 du Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni.

2- Vers les pays du sud: la Grèce, en 1981, et en 1986 le Portugal et l'Espagne

3- 1995 l'Autriche, la Finlande, la Suède.

4- Ce processus va s'étendre aux nouveaux pays candidats. Estonie, la Pologne, la République Tchèque, la Hongrie, la Slovanie, le Chypre, la Malte et la Turquie. Deuxième groupe de pays: la Bulgarie, la Roumanie, la Lettonie, la Slovaquie et le Lituanie.<sup>3</sup>

L'élargissement vers les PECO, le Chypre, la Malte et la Turquie s'insère dans ce nouveau contexte et il représente donc un dessin historique pour l'UE. Les PECO, de même que le Chypre, la Malte et la Turquie se trouvent en principe sur la même ligne de départ en condition d'égalité. Toutefois, les réalités économiques et politiques de ces pays sont souvent très différentes. Cela met l'UE devant des défis institutionnels et politiques sans précédent.

---

<sup>2</sup> P. Maillet, "La politique sociale européenne. Mythe ou réalité prochaine", *Revue du marché commun et de l'Union Européenne*, no 439, juin 2000, pp 364-381

<sup>3</sup> M. Lopriore, "Les prochaines défis de l'Europe Méditerranée, pays de l'est et l'élargissement", *Revue du marché commun et de l'Union Européenne*, no 434, Janvier, 2000, pp 1923

La légitimité des demandes d'adhésion des PECO a été énoncé au Conseil de Copenhague en 1993. Depuis lors, l'UE s'est engagée dans un des projets les plus ambitieux de toute son histoire. Le Conseil Européen de Cardiff a relancé la stratégie européenne de préparation à l'adhésion pour la Turquie.

La stratégie de pré-adhésion renforcée a pour objectif de mettre tous les Etats candidats d'Europe Centrale et Orientale en mesure de devenir, à terme, membre de l'UE et à cette fin, de s'aligner le plus possible sur l'acquis de l'Union dès avant l'adhésion. Le respect des critères politiques de Copenhague constitue un préalable à l'ouverture de toute négociation d'adhésion. Ces critères sont les suivants:

- l'adhésion requiert de la part du pays candidat qu'il ait des institutions stables garantissant la démocratie, la primauté du droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection;
- l'existence d'une économie de marché viable ainsi que la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'UE;
- la capacité d'assumer les obligations, et notamment de souscrire aux objectifs de l'Union politique, économique et monétaire.
- La capacité de l'Union à assimiler de nouveaux membres tout en maintenant l'élan de l'intégration européenne constitue également un élément important répondant à l'intérêt général, aussi bien de l'Union que des pays candidats".
- L'examen des progrès accomplis par chaque pays candidats de l'Europe centrale et orientale sur la voie de l'adhésion au regard des critères de Copenhague, et en particulier du rythme de reprise de l'acquis de l'Union, fera l'objet pour chacun d'entre eux de rapports réguliers de la Commission au Conseil, accompagnés le cas échéant de recommandation pour l'ouverture de conférences intergouvernementales, bilatérales, et ce, dès la fin de l'année 1998. En ce qui concerne les réformes institutionnelles de l'UE, elles devront être réalisées avant tout élargissement.

L'élargissement est une chance, en effet, l'extension de l'Union, à plus de 100 millions de nouveaux citoyens, favorisera les échanges et donnera un nouvel élan au développement et à l'intégration de l'économie européenne dans son ensemble. L'adhésion de nouveaux pays augmentera le poids et l'influence de l'Union sur la scène internationale. D'où il convient de questionner la relation entre l'UE et la mondialisation:

## **2.2- l'UE et la mondialisation**

*Le nouvel ordre mondial caractérisé par la mondialisation et/ou par les politiques néo-libérales peut être défini comme une nouvelle occasion pour l'économie et*

*l'augmentation de l'importance des capitaux partout. La mondialisation crée des nouvelles occasions pour l'économie. Il est tout à fait juste de dire que le nouvel ordre mondial est bien la victoire de l'économie de marché dans laquelle l'intégration sur le marché mondial est primordiale.*<sup>4</sup>

*Mais ce qui est contestable dans le nouveau système c'est l'augmentation des inégalités, la hausse du chômage, la détérioration de la répartition du revenu et la croissance du secteur informel. Ce sont des problèmes économiques qui touchent directement le public. Il a été fortement constaté une détérioration des droits sociaux des travailleurs qui peut être définie par une dérégulation du marché du travail.*

*Donc le nouvel ordre mondial crée d'une part des nouvelles occasions caractérisées par une augmentation des capitaux et du revenu; mais d'autre part il existe une grande inégalité quant à la répartition juste de ce revenu, parce que l'économie libre du marché laisse la répartition efficace et optimal des ressources à la force du marché, d'où l'équilibre est établi par le fonctionnement libre du marché. Dans ce mécanisme l'intervention sur le marché est la cause même du déséquilibre. Mais le fait que les règles qui régissent le fonctionnement libre du marché sont purement micro-économiques, par conséquent, la justice économique et sociale n'est pas nécessairement rétablie.*

*La question est, par quels moyens l'équilibre entre l'économie et le social peut être rétabli dans le nouvel ordre mondial? Etant donné que le problème est mondial, peut-on conclure que la résolution doit être aussi mondiale? Comme par exemple un système supra-national; ou un système administratif-droit supra-national. Dorénavant il est plus significatif de parler d'un accord mondial (ou contrat mondial) que de national<sup>5</sup> d'où la résolution est internationale. Donc l'effet croissant des institutions et des établissements internationaux et le rôle régulateur des pays gagnent de plus en plus d'importance. Il faut bien insister sur ce point pour faire la liaison entre l'UE et la mondialisation.*

Dans l'UE la cohérence entre économie et le public semble être bien rétablie. D'une part l'économie de marché est la dynamique du développement économique; d'autre part les droits démocratiques et le fonctionnement politique sont les architectes du contrat social. Donc les problèmes créés par la mondialisation doivent être résolus par une synthèse libérale-socialiste (ou libérale-collectiviste) qui nécessite une démocratie fonctionnelle comme cela est voulu dans l'UE. Donc dans cette analyse la politique sociale a une place très importante sur la quelle nous insisterons.

<sup>4</sup> World Bank, *World Development Report*, 1999-2000, Washington, p. 25.

<sup>5</sup> M. Koray, "21.yy. Beklentiler: Gerçek bir küresel toplum olma hayali olabilir mi?", *Mercek*, Ocak 2001, pp.60-68. et P.Rich, "Une brève histoire de la mondialisation", *Libération*, 27-11-1999.

### 2.3- Le rôle particulier de la politique sociale dans l'UE

Les fondements de l'UE par le Traité de Rome en 1957 insiste sur la dimension politique et économique mais ne prend pas à part la dimension sociale pour la raison suivante: "le développement économique et social va de paire", d'où le social est inclu dans l'économie. Cet idée était valable pour l'époque car la conjoncture économique était en expansion. Mais avec le premier choc pétrolier en 1972 tout est changé. Depuis, le développement économique n'implique guère le développement social, d'où, la politique sociale s'est prise à part.

Il convient de distinguer quatre périodes de développement pour examiner l'évolution de la politique sociale dans l'Union:

1. Les objectifs de la politique sociale sont énoncés par la Charte Sociale signé à Turin le 18 Octobre 1961 et dans la Charte Communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs de 1989.

2. Un premier pas pour une politique sociale européenne est fait en Décembre 1989 par le Conseil Européen en acceptant "la charte sociale pour les travailleurs". Cette charte est en parfaite cohésion avec les textes de l'ILO dans lequel la libre circulation des ouvriers, le libre choix de métier, les conditions de travail, de vie; de la sécurité sociale, la liberté de syndicat et la formation prennent place.

3. Par la suite de 1994 à Maastricht la Commission Européenne a publié le Livre Blanc<sup>6</sup> concernant l'Union Sociale de l'Europe. Le livre Blanc tente de créer des pistes pour entrer dans le XXIème siècle. Ainsi l'Union a tenté pour la première fois de constituer une politique commune.

4. Avec l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam en 1999 la promotion de l'emploi a fait son entrée dans les objectifs communautaires, en devenant une "question d'intérêt commun". Le nouvel objectif est d'atteindre "un niveau d'emploi élevé" sans affaiblir la compétitivité.<sup>7</sup>

Ainsi les principes de la politique sociale de l'UE ont été élaboré comme suivants:

- La libre circulation des travailleurs
- L'égalité entre les hommes et les femmes

<sup>6</sup> Commission Européenne, *op.cit.*

<sup>7</sup> Maillet, *loc.cit.*

- Assurance de la continuité du travail (la sécurité de travail etc...)
- La participation des travailleurs à la direction de l'Entreprise

Donc la politique sociale peut varier d'un pays à l'autre. Mais la diversité peut être regroupée en quelques points afin de constituer les fondements de la politique sociale de l'UE: Ces fondements peuvent être le respect envers les droits fondamentaux de l'homme et l'amélioration des conditions de vie.

Finalement l'idée d'élargissement de l'UE est bien définie sur le plan économique mais discutable au point de vue de la politique sociale. Donc pour les PECO, rétablir les liens économiques sera plus facilement réussi que le rétablissement des liens sociaux.

Il est certain que l'Union attend une utilité de l'élargissement de l'UE. La suite de notre travail se posera sur l'analyse des relations entre la Turquie et l'UE:

### 3- LES RELATIONS ENTRE LA TURQUIE ET L'UNION EUROPEENNE

#### 3.1- Bref historique des relations

*La relation entre l'UE et la Turquie est établie par la signature de l'Accord d'Ankara en 1963. Mais la demande d'adhésion de la Turquie remonte en Avril 1987. Le premier avis de la Commission, émis en Décembre 1989, n'était pas favorable à l'ouverture immédiat des négociations avec la Turquie. Néanmoins le 6 Mars 1995, le Conseil d'Association de la Communauté Européenne a décidé la réalisation de la phase finale de l'Union Douanière et la reprise de la coopération financière. Le Conseil Européen de Luxembourg (Décembre 1997) confirme l'éligibilité de la Turquie.<sup>8</sup>*

Le Conseil Européen d'Helsinki, qui s'est tenu les 10 et 11 Décembre 1999, vu l'intention de poursuivre les réformes en vue de satisfaire les critères de Copenhague, indique que la Turquie est un pays candidat à l'adhésion à part entière à l'Union sur la base des mêmes critères que les autres pays candidats. Lors de sa réunion d'Helsinki, le Conseil Européen indique qu'il serait institué un **partenariat pour l'adhésion** en vue de définir les priorités.

En résumé la Turquie définit ses relations avec l'UE par deux mots magiques: "**Intégration**" (qui est un but) et "**adaptation**" (qui est un moyen).

---

<sup>8</sup> V Vural, "Avrupa Birliği sürecinde Türkiye'nin yol haritası" *Mercek*, Ocak, 2001, pp 69-72

L'intégration de la Turquie à l'UE est considérée comme une nécessité pour devenir un état contemporain sur le plan économique, politique et social

### 3.2- le partenariat pour l'adhésion

*Dans le partenariat de l'adhésion, les priorités et les objectifs intermédiaires se trouvent répartis en deux groupes<sup>9</sup> à court terme et à moyen terme<sup>10</sup>*

#### A COURT TERME

##### 1-Le Dialogue politique renforcé et les critères politiques

- Trouver une solution globale au problème Chypriote
- Liberté d'expression (droit de l'homme)
- Liberté d'association et de réunion pacifique et du développement de la société civile
- Toutes les mesures nécessaires au renforcement de la lutte contre la torture

##### Les critères économiques

- Mise en oeuvre du programme actuel de désinflation et de réforme structurelle convenu avec le FMI et la Banque Mondiale, en veillant notamment à la maîtrise des dépenses publiques
- Mise en oeuvre rapide de la réforme du secteur financier visant à garantir sa transparence et sa surveillance
- Mis en oeuvre des réformes agricoles
- Poursuite de la privatisation en tenant compte du volet social
- Elaborer un budget de pré-adhésion et une présentation d'un programme économique de pré-adhésion.

##### 2- L'emploi et les affaires sociales

- Adoption d'une stratégie et d'un programme détaillé pour l'alignement sur l'acquis communautaire

---

<sup>9</sup> Etant donné que le travail est limité avec la politique sociale (marché de travail) les secteurs qui ne sont pas concernés par le sujet ne seront pas pris en compte. Comme par ex. pêche, transport, énergie etc

<sup>10</sup> La Délégation Turque, **Turquie:Partenariat pour l'adhésion**, Bruxelles, 2000



- Renforcement accéléré des efforts dans la lutte contre le travail des enfants
- Mise en place des conditions d'un dialogue social actif et autonome, en veillant notamment au respect des droits des syndicats et à la suppression des restrictions aux activités syndicales

## A MOYEN TERME

### 1- Les Critères politiques

- Mise en oeuvre de tous les moyens disponibles pour résoudre d'éventuels conflits frontaliers subsistants et d'autres problèmes corollaires
- Garantie de liberté de pensée, de conscience et de religion
- Abolition de la peine de mort

### 2- Les Critères économiques

- Achèvement du processus de la privatisation
- Achèvement de la réforme des secteurs agricoles et financiers
- Garantie de la viabilité des régimes de pension et de sécurité sociale
- Amélioration du niveau général de l'éducation et de la santé

### 3- L'emploi et les affaires sociales

- Elimination de toute discrimination à l'égard des femmes ou d'origine ethnique, la religion, les convictions...
- Transposition de la réglementation de l'UE dans le domaine du droit de travail, de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail ainsi que de la santé publique, renforcement des structures administratives concernés et de celles nécessaires à la coordination de la sécurité sociale,
- Mise en oeuvre et application effectives de l'acquis en matière de politique sociale et de politique de l'emploi
- Elaboration d'une stratégie nationale de l'emploi dans la perspective d'une participation ultérieure à la stratégie européenne, notamment par le lancement d'une étude conjointe sur l'emploi et dans ce contexte création d'une capacité d'observation du marché de l'emploi et de la situation sociale en cours.

*Le partenariat pour l'adhésion imprime un nouvel élan et une nouvelle orientation à la coopération entre la Turquie et les institutions financières internationales. La*

*Turquie ne pourra bénéficier de l'aide communautaire accordée au financement de projets par le biais des instruments de préadhésion que si elle respecte les engagements qu'elle a souscrits dans le cadre de l'accord d'association. Le suivi de la mise en oeuvre du partenariat pour l'adhésion sera assuré dans le cadre de l'accord d'association.*

### 3.3- La mise en oeuvre du partenariat pour l'adhésion

#### 3.3.1- L'état actuel de l'économie turque<sup>11</sup>

Les caractéristiques du marché du travail Turc peuvent être citées comme suivantes: <sup>12</sup>

- La Turquie depuis la République (1923) a essayé de réaliser des transformations caractérisées par un passage très vite de l'agriculture à l'industrie, ce qui a créé la segmentation de la force de travail sur le marché du travail. La dualité est essentiellement rurale et urbaine; femmes et hommes; formel et informel; moderne et traditionnel; petites et grandes entreprises; **vu la grandeur du secteur informel tout effort fait pour la législation ne contiendra pas une partie de l'économie.**

- La répartition sectorielle du revenu national se diffère de celle de l'UE. En Turquie 45.1% de l'emploi est dans l'agriculture or ce taux est en moyenne 4.8% dans l'UE. Dans aucun autre pays candidat ce taux n'est aussi élevé. La part de l'emploi dans l'industrie en Turquie est de 15.2% contre 29.4% dans l'UE (soit la moitié de l'Union). En Turquie la part du secteur des services n'est pas si développé qu'en Europe. Cette structure implique que la majorité des travailleurs sont rémunérés à leurs propres comptes ou bien des travailleurs de ménage sans rémunération.

- Les salariés constituent seulement 40 % des travailleurs or dans l'Union, la part des salariés est de 90%. **D'où la politique sociale de l'UE qui se base sur le statut salarial ne conviendra pas à la Turquie.**

- La part de l'agriculture dans le total de l'emploi est toujours de très haut niveau, soit de plus de 40%. **La structure est caractérisée par une faible rentabilité, faible droit de travail, manque de la sécurité sociale des travailleurs.** D'où une seconde difficulté pour l'intégration à l'UE s'est créé.

- Le chômage est le plus grand problème de l'UE. Dans l'UE il existe, en moyenne, de 9.2% du chômage et dans les PECO ce taux est de 10.0%.<sup>13</sup> En Turquie le taux de chômage selon la définition de BIT est de 6.9%. Mais il existe

<sup>11</sup> Quelques indicateurs pour comparer l'UE et les PECO figurent dans l'annexe.

<sup>12</sup> DIE, *Hanehalkı işgücü anketi sonuçları*, Ankara, 1999 et TISK *Avrupa Birliği sürecinde AB ülkeleri ve diğer aday ülkeler karşısında Türkiye'nin durumu*, 2000, Ankara

<sup>13</sup> Eurostat *Yearbook*, "A statistical eye on Europe 1987-1997", ed.98/99, 1999.

un sous emploi, soit de 6.7%, qui est d'autant plus important que le chômage. D'où en Turquie, l'évaluation du problème du chômage se fait en donnant un chiffre global du "taux de surplus de la force de travail"<sup>14</sup> qu'est de 14%. Cela pose aussi un problème pour la libre circulation des individus dans l'avenir de l'UE<sup>15</sup>

- Les indicateurs concernant la population montrent que la Turquie est le pays le plus peuplé parmi les pays candidats, (et deuxième dans l'Union après l'Allemagne) soit 63.5 millions d'habitants contre 105.8 millions dans les 12 autres pays. Par rapport à la moyenne de l'UE, la Turquie a une hausse importante du taux de la population (malgré la baisse du taux par rapport aux années précédentes). D'où **une population très jeune** soit 1/3 de la population a moins de 14 ans. Plus de la moitié de la population totale est entre 15-35 ans, \_ est entre 15-25 ans. La moitié des chômeurs ont 15-25 ans. D'après les estimations 19.6% de la population de l'UE (~1/5) aura +de 65 ans. Or pour la même période les estimations pour la Turquie sont de 6.9%. Du fait que l'Europe est un continent "âgé" cela paraît un avantage pour la Turquie.

- Malgré le développement positif dans le domaine de l'éducation (taux de scolarité obligatoire portée à 8 années) environ 70% de la force de travail est de niveau d'éducation primaire. Par conséquent **l'offre de travail est à basse qualification.**

- L'injustice quant à la répartition du revenu et la lutte contre la pauvreté sont des problèmes primordiaux à résoudre<sup>16</sup>.

### 3.3.2- Le point de vue des acteurs sociaux par rapport à l'Union:Les entrepreneurs et les syndicats

**La Confédération des Entrepreneurs Turcs (TISK)** soutient totalement la candidature pour l'Union et il voit le modèle de l'UE comme un modèle contemporain pour la Turquie. Etant membre d'UNICE, TISK attire l'attention sur le fait que l'Union n'a pas encore constitué un modèle unique sur la politique sociale.<sup>17</sup> Pour les entrepreneurs Turcs, les problèmes se posent sur le plan du droit des affaires, le temps de travail, la politique des salaires, recrutement et licenciement, la sécurité sociale. Comme l'économie turque doit concurrencer avec les pays développés, elle doit être plus flexible sur les lois du travail. En ce qui concerne les propos sociaux, ils sont les dynamiques de

<sup>14</sup> Surplus de la force du travail est un concept qui définit à la fois le chômage (selon les normes internationales) et le sous emploi ., T Bulutay, Employment, unemployment and wages in Turkey, Ed ILO -DIE, 1995, Ankara

<sup>15</sup> B Ceylan-Ataman, *İşgücü Piyasasında Kurumsallaşma: Avrupa Birliği Modeli ve Türkiye*, A U Siyasal Bilgiler Fakültesi. 1999. Yayın, No 583

<sup>16</sup> TÜSIAD, Türkiye'de bireysel gelir dağılımı ve yoksulluk, İstanbul, 2000

<sup>17</sup> TISK, *op.cit.*

l'économie et cela a un rapport étroit avec la croissance et la concurrence.<sup>18</sup> Le but doit être augmenter les standards de travail en augmentant la compétitivité.

En Turquie les syndicats ouvriers sont pour l'UE mais le problème résiste sur le fait de ne pas être voulu par l'UE. D'où les syndicats sont plus sceptiques sur la question.<sup>19</sup>

*Les syndicats ouvriers demandent pour un programme national qui soit compatible avec les conditions propre de la Turquie. Du fait que la Turquie est un pays dynamique avec sa structure très jeune de la population, elle trouvera des solutions de s'en sortir*

*La plus grande confédération des syndicats Turc, TURK-IS qui est membre de la Confédération des Syndicats Européen pense que la condition primordiale de la démocratisation est le développement des mouvements ouvriers. Bien qu'il soit pour l'UE, il insiste sur quelques restrictions qui existent il est convaincu que l'adhésion à l'UE ne résoudra pas les problèmes de la vie du travail en Turquie car l'acquis de l'UE indique seulement l'égalité entre les hommes et les femmes, la sécurité et la santé des ouvriers et les réglementations des consultations*

*Finalement TURK-IS indique avec insistance que l'adhésion à l'UE ne doit pas engendrer une menace pour les fondements de la République.<sup>20</sup> En générale, les syndicats sont bien convaincus que le modèle européen apportera beaucoup à l'amélioration des conditions de travail en Turquie.<sup>21</sup> Ils pensent que grâce au modèle européen de la politique sociale, la Turquie a établie ses institutions, ses règles, ses buts, ses fondements et ses formes de travail. Mais ils mettent le point sur le fait d'éviter toutes discriminations provenant de l'UE entre les pays candidats*

### 3.3.3-Les politiques d'adaptation poursuivie en Turquie

*En Turquie, les politiques d'intégration sont considérées comme un moyen d'amélioration des normes de travail. Par conséquent il est très important de réussir la transformation économique et sociale*

*Pour l'avenir des relations entre la Turquie et l'UE la libre circulation mérite une étude particulière. Etant donné que la Turquie est un pays où le chômage est de haut niveau, il y a une crainte provenant de l'Union en ce qui concerne une immigration massive. Pourtant l'UE insiste bien sur toute suppression de la discrimination<sup>22</sup>*

<sup>18</sup> OECD, **Employment Outlook**, 1999, pp 12-13

<sup>19</sup> Avrupa Komisyonu Türkiye Temsilciliği, **Avrupa Birliğinde İstihdam ve Sosyal Politika**, Ankara, 2000

<sup>20</sup> B. Meral, "Çalışanlar açısından Türkiye-Avrupa Birliği ilişkileri", **Yeni Türkiye**, 2000, No 36

<sup>21</sup> S. Uslu, "AB Sosyal politikası ve Türkiye", **Yeni Türkiye**, 2000, No 36

<sup>22</sup> T. Centel, "Türkiye'nin Avrupa Birliğine üyelik sürecinde Avrupa Birliğinin sosyal politikasına uyum". **İşveren**, XXXVIII, 2000, Mart, pp 5-6

*La sécurité du travail est rétablie partiellement Les travailleurs sont protégés contre le licenciement en groupe et il existe également une garantie de salaire au cas où l'entrepreneur serait en difficulté de paiement*

*En ce qui concerne la participation des travailleurs à la direction de l'entreprise, il existe aussi des réglementations pour les grandes entreprises*

*L'intégration concernant les lois du pays ne pose pas de problème Le problème est dans la pratique de ces réglementations Etant donné que la Turquie est toujours un pays agricole, il est difficile de reprendre les lois sur toute la vie du travail Donc il faudrait tout d'abord un passage d'une société agricole à celle d'industrie en augmentant le niveau d'éducation Autrement dit le problème est plus social qu'économique En résumé, dans le cadre de la charte sociale européenne la Turquie doit réaliser les points suivants*

- Evaluer la liberté syndicale
- Compléter la loi de la sécurité du travail ,
- Développer la dialogue social et la participation à la direction de l'entreprise
- Exclure le travail informel
- Etablir la sécurité des travailleurs
- Renforcer la formation de métier

### **3.3.4- Le point de vue de l'UE par rapport à la Turquie**

La stratégie concernant la Turquie a constitué un cas particulier à l'image de la situation de ce pays L'Union a mis au point une stratégie européenne spécifique pour la Turquie Dans les rapports réguliers concernant la Turquie, la commission s'est attachée à analyser, si les réformes annoncées ont été réellement mises en oeuvre.

*Il est bien de constater que tous les pays candidats ont accru leur intégration commerciale avec l'UE Dans le cas de la Turquie, l'union douanière joue un rôle clé dans l'intégration du marché avec l'UE*

*D'après les rapports réguliers de l'UE, la Turquie doit mettre en oeuvre une politique de développement économique cohérente et allant dans le sens de la modernisation et de la réforme structurelle de secteurs et de régions en retard de développement Cela permettra à l'économie d'être en mesure de faire face à la pression concurrentielle des forces du marché qui régissent à l'intérieur de l'Union*

*De ce fait la Turquie constitue un cas particulier car il s'agit d'une économie duale. La Turquie doit continuer de moderniser ses structures administratives et d'accroître la formation du personnel.*

Mais la crise vécue à l'heure actuelle a changé la situation décrite ci-dessus. Il y a eu un changement dans la politique suivie. Cela a entraîné la déstabilisation qui a provoqué l'inflation de nouveau et le chômage reste toujours de haut niveau.

#### **4- CONCLUSION**

Etant donné que l'élargissement de l'Union est vu comme une chance pour développer l'intégration de l'économie européenne dans son ensemble, il sera possible d'augmenter l'influence de l'Union sur la scène internationale. Ce qui est bien compatible avec la mondialisation du point de vue économique.

*La Turquie est un pays important par sa position géo-politique et par sa structure de la population importante et jeune. Etant un pont entre le continent d'Europe et de l'Asie, La Turquie est bien située géographiquement et constitue un marché de biens et de services de 65.5 millions d'habitants. Après avoir terminé le processus d'intégration conformément aux critères de Copenhague, l'adhésion de la Turquie à l'UE serait un profit pour le continent d'Europe.*

ANNEXE 1: QUELQUES INDICATEURS POUR COMPARER L'UE ET LES PECO  
(1990 - 99)

Les pays de l'UE et Les PECO	Superficie 1000km <sup>2</sup> (1-2)	Population (Million) (1-2)	Population selon l'âge(%) (1-2)		Taux de chômage (1-2)	Emploi par secteur (3-4-5)			PIB par personne (4)	Taux d'augmentation des prix de consommation (1990-98)
			-15ans et	+65ans		A	I	S		
UE	3190,0	391,7	17,4	15,5	9,2	6,5	28,4	65,1	23 056,7	2,7
Allemagne	357,0	82,1	16,2	15,5	10,0	3,0	34,0	63,0	28 280,0	2,5
Autriche	84,0	8,1	17,7	15,9	4,4	1,5	31,9	66,6	27 920,0	2,1
Belgique	31,0	10,1	17,8	15,9	9,2	3,0	31,0	66,0	26 730,0	2,0
Danmark	43,0	5,3	17,1	15,4	5,5	4,0	26,0	70,0	34 890,0	1,8
Finlande	338,0	5,1	19,0	14,2	13,1	7,0	27,0	66,0	24 790,0	1,9
France	544,0	58,5	19,5	15,0	12,4	5,0	27,0	68,0	26 300,0	2,5
Hollande	41,0	15,6	18,4	13,2	5,2	4,0	23,0	73,0	25 830,0	3,2
Angleterre	242,0	58,5	19,3	15,9	7,0	2,0	20,0	78,0	20 870,0	2,2
Irlande	69,0	3,6	23,7	11,4	10,1	10,0	27,0	63,0	17 790,0	4,1
Espagne	505,0	39,6	16,3	15,4	20,8	8,0	30,0	62,0	14 490,0	2,7
Suede	411,0	8,9	18,7	17,6	9,9	3,0	26,0	71,0	26 210,0	4,1
Italie	301,0	57,4	14,8	16,8	12,1	7,0	41,0	52,0	20 100,0	
Luxembourg	3,0	18,4	19,0	13,8	2,6				29 000,0	5,5
Portugal	89,0	9,9	17,6	14,7	6,8	14,0	31,0	55,0	11 010,0	10,9
Grèce	132,0	10,6	16,8	15,9	9,6	20,0	22,0	58,0	11 640,0	
PECO										
Bulgarie	111,0	8,4	18,3	14,5	15,0	25,7	26,4	47,9	1 170,0	149,0
Rep Cheque	78,9	10,3	18,7	13,1	4,0	5,5	31,5	63,0	5 240,0	16,1
Estonie	45,2	1,45	20,5	12,8	9,6	9,4	26,2	64,4	3 360,0	
Letonie	64,6	2,46	20,6	13,2	14,0	18,8	20,7	60,5	2 430,0	
Lituanie	65,3	3,71	21,6	12,1	14,0	21,0	21,2	57,7	2 260,0	
Hongrie	93,0	10,2	18,1	14,1	8,0	7,5	28,0	64,5	4 510,0	22,7
Pologne	312,0	38,7	22,9		11,0	19,1	25,0	55,9	3 590,0	32,0
Roumanie	238,4	22,6	20,5	11,8	6,0	40,0	25,4	34,6	1 410,0	124,4
Slovaquie	49,0	5,4	22,7		11,0	9,0	39,0	52,0	3 680,0	15,9
Slovenie	20,3	2		12,3	7,0				9 840,0	
Turquie	779,5	63,4	31,1	5,1	6,9	39,0	25,0	36,0	3 130,0	80,5
Après l'élargissement	5047,9	560,3	19,6	12,8	8,3	25,5	26,3	48,2	3 439,5	70,3
Etats-Unis	9373,0	271,8	22,2	12,5	7,1	3,0	24,0	73,0	29 080,9	2,8

## Sources

(1) <http://europe.eu.int/eurostat> 1997

(2) Eurostat Yearbook 1999

(3) <http://europe.eu.int/comm/enlargement/>

(4) The Economist World in Figures 2000

(5) A Agriculture I Industrie S Service

